

Memo :
**Proposition de projet
après analyse du
cahier des charges**

Lieu :

...

Auteur : J. Solomiac
Po/... RESPECTS Oc.

Contexte :

Le projet d'installation du Relais solidaire sur le site, 1, Impasse des Violettes, avec trois associations plus l'Épicerie Sociale, disposera, outre le bâti immobilier, réservé aux activités d'accueil et de partage, d'un jardin d'une surface de ____m².

L'appel à projet « Jardins partagés et collectifs – Haute Garonne » présente l'opportunité de transformer ce terrain disponible, en jardin partagé collectif dont la finalité pourrait être multiple : éducation, développement social, prise de conscience écologique. Des effets qui répondent aux objectifs de la permaculture.

La permaculture est une véritable éthique ou philosophie de vie basée sur la prise en compte et le respect de la nature, de l'être humain et du partage équitable au sein de la société en ayant l'objectif permanent que les actions humaines menées aient le moins d'impact négatif sur leur environnement direct et plus éloigné.

La permaculture touche quasiment tous les domaines de la vie : objets, constructions, concepts, management, culture vivrière, jardinage, ... et se nourrit beaucoup de recyclage. « **Que les humains puissent vivre durablement sur la planète** ».

La proximité du « Jardin des Violettes » avec la médiathèque (Quai des Arts), la résidence autonomie Loubayssens, le collège Montesquieu, le groupe scolaire Léon Blum est un atout pour le partage intergénérationnel et le développement d'un lieu de vie ouvert sur un quartier pour favoriser les liens avec le public.

Au-delà de constituer un lieu d'agrément, par un aménagement paysager favorisant la biodiversité, la présence sur le site de l'épicerie sociale crée un objectif de production potagère, pour des aliments frais, sains, durables, à destination des personnes rencontrant des difficultés économiques.

1. Processus de réponse à l'appel à projet :

Selon le cahier des charges les bénéficiaires des aides de cet appel à projet doivent être :

- Associations de jardins partagés ou collectifs (englobant jardins d'insertion, thérapeutiques, pédagogiques, de quartier, familiaux, ...)

- Collectivités territoriales et leurs groupements

➔ Objectifs/propositions :

La municipalité (CCAS) en tant que collectivité territoriale serait habilitée.

2. Proposition de projet et de ses objectifs possibles :

L'imbrication des trois finalités (éducative, sociale, écologique) semble cohérente au vu de l'urgence imposée par le changement climatique.

➔ Objectifs :

Volet éducatif : proposer une formation à la permaculture sur un cycle d'un an avec un cours théorique par mois (2 heures) et une assistance intermédiaire (1 heure) pour l'accompagnement des jardiniers créateurs. Ouvert au public (cugnalais), limité à quinze participants, reconductible par cycle d'une année.

Cette formation dans le cycle saisonnier permet, concomitamment, de créer le jardin. Au terme d'un an le jardin est opérationnel et productif.

La formation (théorie et pratique) sera complétée par des interventions bénévoles sur tous les thèmes liés à la protection et au développement de la biodiversité : alimentation, perfectionnement au jardinage par le savoir-faire. ... Un programme de partage et de transmission sera proposé aux milieux éducatifs sous forme d'ateliers (hôtels à insectes, nichoirs, connaissance de la faune, de la flore, découverte des goûts, ...).

Volet social : Au-delà de l'éthique de la permaculture, la dimension sociale du projet sera marquée par la volonté de mettre en évidence, l'aspect récréatif et la

dimension autoproduction et développement social que permet le travail collaboratif dans une activité de jardin partagé.

Le jardin est un espace où le travail est immédiatement utile et visible. Et où se manifestent la beauté et l'utilité du « faire ». Cet effort, récompensé, justifie le respect et facilite l'apprentissage des règles de vie « ensemble ».

L'auto-production développe la sociabilité et permet d'entrer dans le circuit du don. Au-delà de manger mieux et bon (autonomie) le partage d'une partie de la production développe la notion d'échange et consolide le groupe.

Un emplacement à usage collectif (avec barbecue, table, ...) est existant sur le site pour la créer de la convivialité.

Volet écologique : Les principes (basiques, philosophiques, design) de la permaculture seront mis en pratique pour créer l'écosystème du « Jardin des Violettes » ; en intégrant au projet des actions de développement durable et d'économie circulaire.

Si la participation active des services municipaux (Espaces Verts et Equipement) peut être actée, des économies conséquentes pourront être réalisées (ex. premier travail du sol et aménagements : cheminements et allées, création des buttes, ...). Toujours avec l'aide de ces services, en matière de récupération et de recyclage le projet pourra être exemplaire (récupération de tontes, de BRF, matériaux de récupération, ...)

Le projet dans son ensemble s'attachera à utiliser des méthodes écologiques : après analyse pédologique le sol sera amendé dans des proportions de normalité (PH et granulométrie). Les usages de compostage et lombricompostage, récupération des eaux de pluie, collecte d'outils de jardinage, seront mis en pratique comme la mise en place de haies libres (mellifères) et de petits fruits pour accueillir insectes auxiliaires et oiseaux. Et toutes les pratiques simples de la permaculture seront utilisées progressivement : plantes compagnes, paillage (mulch) pour réduire l'arrosage, zone sauvage pour favoriser l'installation du hérisson, des orvets, ... Les soins se feront avec des plantes, les arbres existants dans le jardin (tilleul, palmier, poirier, ...) seront mis en valeur par la création de « guildes » (écosystème stable et durable).

3. Evaluation budgétaire :

Tout sera fonction de la constitution de l'équipe projet et de la participation des services municipaux (hauteur de l'engagement matériel, temps et moyens). Le poste formation pourra être requalifié (à vérifier) de « prestations d'ingénierie » pour être éligible. L'appel à projet pourra être soumis si un engagement financier de la municipalité sous forme de subvention peut être abondé.

→ Objectifs :

Sur une base théorique les besoins financiers peuvent être estimés comme suit :

1. formation permaculture et accompagnement (10 x 3h/mois) = 3.600 euros
2. analyse du sol et supports de cours : 280 euros
3. matériel pour aménagement (abri, allées, lasagnes, ...) : 2.850 euros
4. outils de jardinage : 1.700 euros
5. plantations : haie fruitière (petits fruits et aromatiques) : 400 euros
6. Grainothèque, plants, pots, outils collectés, ... : dons

Estimation du projet (an 1) : 8.830 euros. (A consolider avec des devis)

3. Pour conclure :

Il reste à choisir le porteur de projet sans qu'il y ait beaucoup d'options (voir 1. choix du demandeur).

Constituer une équipe opérationnelle ou un comité de pilotage associant les membres des associations volontaires, jardiniers, services municipaux, élus.

RESPECTS Occitanie accepterait de prendre en charge la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Po/R.E.S.P.E.C.T.S. Occitanie
Jacques Solomiac